







# APPUI AU CENTRE RÉGIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AFRIQUE CENTRALE (AFRITAC)

Fiche numéro 03/01 Date: 09/2017



Décision: 2017/385-473



#### CONTEXTE

Le Centre régional d'assistance technique du Fonds Monétaire International pour l'Afrique Centrale (AFRITAC) établi depuis 2007 à Libreville au Gabon, a pour objectif d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités de gestion macro-économique en répondant aux besoins d'assistance technique et de formation en gestion macro-économique et financière des pays membres.



Développement regional



Renforcement des capacités en matière de politique économique et financière



# GEO

- » Burundi
- » Cameroun
- » République Démocratique du Congo
- » Guinée Equatoriale
- » Gabon
- » République Centrafricaine
- » Tchad
- » Sao Tomé & Principe



#### PÉRIODE D'EXÉCUTION

» Avril 2017 - Avril 2019



# **BUDGET**

- » 3.000.000 €
- » Instrument: 10ème FED
- » Contribution CE: 100%



#### BÉNÉFICIAIRES

 Administrations publiques: douanes, impôts, trésor



# MAITRE D'OUVRAGE

» CEMAC



# **EXECUTION TECHNIQUE**

» Fonds Monétaire International (FMI)



#### CONTACT

» Nadia.NAGTI@eeas.europa.eu

# OBJECTIFS

Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays membres afin que les administrations publiques puissent gérer efficacement l'administration des revenus et les finances publiques, maintenir des systèmes financiers solides et produire des statistiques macro-économiques fiables. Les besoins en matière de renforcement des capacités, de demande en assistance technique et formation portent sur les thèmes ci-après: administration des recettes, gestion des finances publiques, analyse macro-budgétaire, statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, gestion de la dette et supervision du secteur financier.

#### RÉSULTATS ET ACTIVITÉS À POURSUIVRE

Composante 1: Administration des revenus: Moderniser les cadres institutionnels et organisationnels, renforcer les principales fonctions des administrations des revenus (administrations douanières, fiscales): 1.1 Réorganisation des services centraux et opérationnels en vue de mettre en œuvre la stratégie de réformes (rédaction et vulgarisation des textes législatifs, séminaires).

Composante 2: Gestion des finances publiques: Améliorer la présentation et la crédibilité du budget et son accessibilité: 2.1: Mise en place d'un cadre harmonisé des finances publiques des pays membres de la CEMAC. Publication annuelle d'un budget plus lisible et exhaustif. Renforcement des bases et fiabilisation de la comptabilité.

<u>Composante 3:</u> Analyse macro-économique et budgétaire: Améliorer la gestion des finances publiques en renforçant les capacités en matière d'analyse budgétaire, de budgétisation et de prévision: 3.1 Salaires et effectifs compatibles avec les contraintes financières. Amélioration des dépenses sociales. Crédibilité des prévisions macro-budgétaires.

<u>Composante 4:</u> Statistiques macro-économiques: Les comptes nationaux sont élaborés selon les standards internationaux, sont à jour et publiés: 4.1 <u>Publication à temps des comptes nationaux à jour.</u>

Composante 5: Statistiques des finances publiques: Renforcer l'élaboration et la diffusion des statistiques des finances publiques pour la prise des décisions et appuyer les pays de la région Afrique Centrale à améliorer la transparence des statistiques financières en participant au Système Général de Diffusion des Données du FMI (SGDD): 5.1 Décrets de loi ou arrêtés ministériels régissant la collecte des données sources et l'élaboration de SFP. Amélioration des capacités des cadres en charge des SFP; Les SFP sont produites selon les fréquences prescrites dans le DQAF.

Composante 6: Gestion de la dette publique: Réduire le coût et le risque de la dette publique, développer le marché intérieur des titres publics et améliorer l'accès au financement de long terme: 6.1 Renforcement des capacités des gestionnaires de la dette sur le cadre et l'outil du SDMT (stratégie de gestion de la dette à moyen terme). Gestion de la dette est mieux encadrée. Mise en place d'un cadre efficace d'AVD (Analyse viabilité de la dette). Standartisation des instruments et pratiques d'émission des titres publics. Mise en oeuvre d'un processus d'émission de titres publics.

Composante 7: Régulation et supervision bancaire: Améliorer le cadre règlementaire et prudentiel de la supervision bancaire, renforcer les capacités de mise en œuvre de la supervision basée sur les risques, promouvoir la mise en application de Bâle II/BII et la comptabilisation en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) des créances improductives afin de renforcer la surveillance du secteur financier: 7.1. La COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale) dispose de nouveaux états comptables et prudentiels adaptés et formée. Adaptation et adoption de la règlementation relative à l'agrément et à la supervision. Formation des superviseurs dotés d'une méthodologie. Les principales règlementations prudentielles sont conformes aux BCP. Capacité des superviseurs est renforcée. Amélioration du fonctionnement du secrétariat du collège de la COBAC. Les contrôleurs sur pièces ont une meilleure capacité d'analyse et de proposition. Le secteur de la micro-fiance dispose d'un cadre prudentiel adapté à son profil de risque et meilleur suivi par les superviseurs.



